



COMMUNE DE LARROQUE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 8 AVRIL 2022**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	31/03/2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie MAURAN

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2022

9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
2.1 Commission Communication

Le prochain bulletin sortira en mai. Date de remise des derniers articles au plus tard le 10 mai.

2.2 Commission Inter-génération

Suite à la rencontre de Aline LAPEYRE et Daphné O'NEILL avec la MJC de Graulhet le 17 mars dernier, plusieurs ateliers sont proposés : impression sur T-Shirt, impression numérique, jeux et casques virtuels. Il est également possible d'utiliser une imprimante 3D qui peut être mise à disposition à Graulhet. La MJC propose une aide à la recherche de jobs d'été au moyen de la préparation des entretiens et de réalisation de CV...

Ces activités sont gratuites sauf pour l'imprimante 3D. Les animateurs viennent sur site pour des groupes de 4 à 5 personnes, sur demande.

2.3 Commission Voirie

Le service voirie de la communauté d'agglomération, en présence de M. Mickaël VIATGE, est venu constater l'état des routes de la commune afin de prévoir leur entretien. Un devis de tous les travaux nécessaires sera envoyé. Pour rentrer dans notre enveloppe budgétaire, une priorisation sera effectuée en fonction de la dégradation des routes.

2.4 Commission Cadre de vie

Les panneaux pour le projet « sentier pédagogique nature » sont terminés. Il s'agit maintenant de concevoir les panneaux pour la partie patrimoniale. Ils seront constitués de photos anciennes et d'un texte explicatif. En ce qui concerne les barrières sur le parcours, vu les différents devis, le conseil municipal envisage de les faire avec l'aide de volontaires.

2.5 Commission Finances

La commission s'est réunie le 1^{er} avril afin de présenter le Budget primitif et de fixer le montant des taux des taxes locales.

3) Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières 2022

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- **Vu** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- **Vu** la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.56% en 2021

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 19.77% en 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de varier les taux d'imposition en 2022 et de les porter à :

- TFPB : 22.78 %
- TFPNB : 19.96 %

4) Vote des subventions aux associations

Au compte **6574**, Subventions de fonctionnement personne de droit privé, la somme de **420.00 €** (quatre cent vingt euros) a été votée au budget 2022. Il est proposé de répartir cette somme de la façon suivante :

ADAR	50 €
La Gaule Montmiralaise	50 €
Association des Sapeurs-pompiers	200 €
Anciens combattants	120 €
TOTAL	420 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** les propositions,
- **autorise** Madame le Maire à verser ces subventions aux diverses associations.

5) Vote du budget communal primitif pour 2022

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnements ont augmenté sur plusieurs secteurs :

- Charge de créances en non-valeur : impayés liés à l'assainissement.
- Augmentation des charges personnel avec un doublon au secrétariat durant 2 mois suite au départ de Carole DEFFORE.
- Elagage pour la pose de la Fibre optique.
- Travaux liés à l'inondation et la coulée de boue suite au violent orage de septembre 2021.

Les autres charges à caractère général sont bien maîtrisées.

En ce qui concerne les recettes, la commune fait face à une baisse des ressources fiscales et des subventions.

Budget primitif :

En fonctionnement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 130.987,69€.

En investissement le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 107.783,58€.

6) Questions diverses

- **Relais des falaises** : M. Teddy Fontaine a sollicité la mairie afin de réutiliser le domaine public devant le restaurant pour remettre des tables et des chaises, de mai à fin octobre 2022. Le Conseil Municipal a donné son accord.
- **Ukraine** : la famille Ukrainienne qui réside sur notre commune est composée de 3 enfants, 2 jeunes mamans et une grand-mère.
Les deux plus petits sont scolarisés à Puycelsi et prennent le bus scolaire dont le trajet a été modifié selon leur lieu d'habitation.
L'ainée est scolarisée à Gaillac et prend le bus scolaire depuis le village.

Signatures

Christiane ALTWIES		Aline LAPEYRE	Excusée
Sarah CROUZET		Anne Marie MAURAN	
Gérard CHASSAGNAT		Régine MOULIADE	
Cédric DELPECH		Daphné O'NEILL	
Mark HELLAND		Mickaël VIATGE	
Sandrine JAMMES	Excusée		